

Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 1	14/06/2017	Première rédaction par CR	Membres du secrétariat
Version 2	15/06/2017	Après relecture par les membres du secrétariat	Présidents et membres du secrétariat
Version 3	16/06/2017	Après relecture par les présidents et les membres du secrétariat	Participants à la réunion
Version 4	04/07/2017	Après relecture par les participants à la réunion	Pré-publication (portail GéOInformations)
Version 5	29/11/2017	Après approbation lors de la réunion plénière suivante	Publication (portail GéOInformations)

## **Présents**

**Présidence** 

Pascal DOUARD – MTES (CGEDD) François MOREAU – MAA (SG/DMCN)

#### Comité

Isabelle DERVILLE – DRIEA Île-de-France
Pierre-François CLERC – DDT de l'Essonne
Muriel MALLERET – DRAAF Nouvelle Aquitaine (SRISE)
Benoît DAVID – MTES (CGDD/DRI/MIG)
Jean-Philippe LANG – MTES/SG/SPSSI/PSI1
Pascal LORY – CNIG (IGN Mission CNIG & INSPIRE)

# Invités

#### Secrétariat

Fabrice THIÉBAUX – Cerema TV (GNSI) Richard MITANCHEY – Cerema TV (GNSI) Christian ROLLET – Cerema TV (GNSI)

## **Excusés**

Marie-Odile SIMONOT – DRAAF Bourgogne-F.-Comté (SRISE) Gilles GUILLOUET – MTES/SG/SPSSI/CPII/DOSO/CA

#### **Absents**

Nathalie MARTHE-BISMUTH – MTES/DGALN Christophe ROUSSON – MAA/SG/SM/SDSI (BMSQ/ADMIN)

# Ordre du jour

- 1. Approbation du relevé de décisions du 19 janvier 2017
- 2. Validation du géostandard Transports exceptionnels
- 3. Relations CNIG/COVADIS
- 4. Programmation de l'activité de la COVADIS en 2017
- 5. Point d'organisation
- 6. Géostandards soumis à validation
  - Géostandard Éolien terrestre
  - Géostandard Bruit dans l'environnement
- 7.Géostandards à l'instruction
  - Géostandard Surveillance biologique du territoire et Événement de crise
  - Géostandard Sites et territoires d'exception (SITE)
- 8. Publicité des appels à commentaires

### Documents associés

Les diaporamas et documents de travail présentés en réunion sont consultables en ligne dans la rubrique COVADIS du portail GéOInformations (<u>intranet</u> ou <u>internet</u>).

## Relevé de décisions

## 1. Approbation du relevé de décisions du 19 janvier 2017

Le relevé de décisions de la précédente session plénière de la COVADIS est approuvé.

## 2. Validation du géostandard Transports exceptionnels

Conformément à la décision (2017\_01\_02) prise lors de la dernière séance plénière, la consultation par courriel des membres de la COVADIS concernant l'approbation du standard *Transports* exceptionnels a été ouverte le 13 février 2017. Elle a été close le 27 février sans qu'aucune remarque n'ait été formulée entre-temps. En conséquence :

## Décision n° COVADIS\_2017\_06\_01

La COVADIS valide le géostandard *Transports exceptionnels* dans sa version 1.0, géostandard réputé approuvé le 27 mars 2017, date de clôture de la consultation menée selon la procédure dite « de silence ».

## 3. Relations CNIG¹/COVADIS

Pascal LORY indique que, suite à décision du Président COURTEAU la convention CNIG/COVADIS ne pourra être officiellement signée qu'à l'occasion d'une réunion plénière du CNIG à intervenir cet automne, mais il souligne que, faisant désormais consensus, elle est appliquée par anticipation.

L'AFIGÉO<sup>2</sup>, agissant pour le compte d'un regroupement d'exploitants de réseau et de collectivités, a confié la réalisation de la version 2.0 du standard PCRS<sup>3</sup> à l'IGN<sup>4</sup>, alors que les précédentes versions du standard avaient été conçues par le secrétariat de la COVADIS (Richard MITANCHEY) pour le compte du CNIG. Cette situation s'explique par deux raisons :

- la position du Cerema, suite à la déclaration d'intention CNIG-AFIGEO, qui a considéré qu'il devait être membre de l'AFIGÉO pour continuer à assurer la maintenance du géostandard PCRS dans la cadre du groupe de travail PCRS du CNIG, ce qui ne lui a pas permis de répondre favorablement à la commande du CNIG; Benoît DAVID indique que cette obligation, qui est expérimentale, sera débattue lors de la prochaine séance plénière du CNIG;
- au-delà du fait que le CNIG a dû rechercher une solution alternative pour la rédaction du géostandard 2.0, la disponibilité annuelle affichée par le Cerema pour la conception de cette version 2.0 (10 jours) n'était pas suffisante pour répondre aux besoins des utilisateurs dans la durée.

Le secrétariat de la COVADIS indique qu'il participera à l'appel à commentaires en cours et sera particulièrement attentif à la mention des sources et auteurs ayant permis l'établissement de cette version 2.0 du standard.

Concernant l'affectation de moyens du secrétariat de la COVADIS pour contribuer aux travaux du CNIG, Pascal DOUARD indique que les décisions ne relèvent pas de la COVADIS mais de la Mission de l'information géographique du Ministère de la transition écologique et solidaire qui est responsable des ressources Cerema affectées au secrétariat de la COVADIS.

# 4. Programmation de l'activité de la COVADIS en 2017

Fabrice THIÉBAUX présente <u>la proposition de programme d'activité 2017</u>, élaborée par le secrétariat de la COVADIS à partir de la liste des travaux entrepris et des sollicitations reçues depuis dix-huit mois, et transmise le 25 avril dernier aux membres de la commission. Des observations formulées en séance, on peut retenir ce qui suit :

<sup>1</sup> Conseil national de l'information géographique

<sup>2</sup> Association française pour l'information géographique

<sup>3</sup> *Plan de corps de rue simplifié* (sa version 2.0 vient, pour l'essentiel, compléter la version initiale d'une description des images (*rasters*) permettant son utilisation au-delà des zones les plus urbanisées).

<sup>4</sup> Institut national de l'information géographique et forestière

## Accompagnement des géostandards<sup>5</sup>

La DGPR<sup>6</sup> ayant récemment fait part au secrétariat de sa décision de renoncer à l'élaboration du géostandard *PPRN Light*<sup>7</sup> pour s'attacher plutôt à accompagner la mise en œuvre des géostandards PPR existants, la question, plus générale, de l'accompagnement des géostandards dans les services déconcentrés est abordée.

Il est rappelé que cet accompagnement, nécessaire voire indispensable à toute diffusion de géostandard, est du ressort de la direction générale « maître d'ouvrage », et non de la COVADIS. Cependant, dans les faits, cet accompagnement n'est pas toujours effectif, car fortement dépendant de l'implication initiale de la direction générale en question dans l'élaboration du géostandard. Pour cette raison, la COVADIS suggère de mobiliser davantage le réseau des CMSIG<sup>8</sup> pour accompagner la mise en œuvre des géostandards. Jean-Philippe LANG se propose de relayer cette proposition auprès des intéressés dès leur prochaine rencontre nationale.

# Géostandard Surveillance biologique du territoire et Événement de crise (SBT-EC)9

En raison de documents d'accompagnement parvenus tardivement, puis de l'absence pour raisons de santé d'un membre du secrétariat, l'appel à commentaires n'a pu être lancé à la date du 20 février dernier, tel que convenu lors de la précédente session de la COVADIS. L'appel à commentaires sera lancé au plus tard au début du mois de juillet.

Muriel MALLERET attire l'attention du secrétariat sur le nécessaire relais des SRAL<sup>10</sup> et des DDT(M)<sup>11</sup> pour épauler les DD(CS)PP<sup>12</sup>, pour la plupart mal pourvues en compétences géomatiques, dans la validation de ce géostandard. C'est pourquoi Muriel MALLERET et Pierre-François CLERC recommandent que cet appel à commentaires soit :

- prolongé jusqu'à la fin du mois de septembre ;
- lancé auprès, non seulement des SRAL et DD(CS)PP, mais aussi des DDT(M) où sont concentrées les compétences géomatiques de l'État dans les départements et des organismes nationaux, tels que l'ANSES<sup>13</sup>, impliqués dans l'épidémiosurveillance.

#### **Autres observations**

- Par « [évaluation de] l'expérimentation de l'urbanisation sur le domaine épidémiosurveillance » <sup>14</sup> il faut entendre « validation du géostandard SBT-EC à l'issue de l'appel à commentaires auquel il sera soumis ».
- La standardisation des données du thème *Zones de compensations*<sup>15</sup>, dont le périmètre n'est pas encore arrêté, inclura peut-être celles de la compensation forestière. François MOREAU indique que les concepts qui sous-tendent la compensation des défrichements sont distincts de ceux qui concernent la compensation écologique et que dans cette hypothèse il serait indispensable qu'un expert des questions forestières participe à la réflexion.
- S'agissant de la « création d'un géostandard modulaire et urbanisé sur le thème de la forêt »<sup>16</sup>, François MOREAU fait part de son intention de travailler le sujet, notamment dans ses rapports avec le *Projet F*, afin de permettre à la commission d'apprécier l'opportunité du lancement d'une telle instruction.

<sup>5</sup> Voir **2.1. Priorité 1 / Point 4** de la proposition de programme d'activité 2017.

<sup>6</sup> Direction générale la prévention des risques du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES).

<sup>7</sup> Ou Plan de prévention des risques naturels allégé

<sup>8</sup> Conseillers en management des systèmes d'information géographique (voir la page intranet Le réseau des CMSIG)

<sup>9</sup> Géostandard constituant le résultat « urbanisé » de la standardisation des données du thème Épidémiosurveillance animale et végétale ; voir **2.1. Priorité 1 / Point 6** de la proposition de programme d'activité 2017.

<sup>10</sup> Service régionaux de l'alimentation, en Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

<sup>11</sup> Directions départementales des territoires & Directions départementales des territoires et de la mer

<sup>12</sup> Directions départementales de la protection des populations & Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations

<sup>13</sup> Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

<sup>14</sup> Voir **2.2. Priorité 2 / Point 2** de la proposition de programme d'activité 2017.

<sup>15</sup> Voir **3.3. Priorité 3 / Point 1** de la proposition de programme d'activité 2017.

<sup>16</sup> Voir **4.2. Priorité 2** de la proposition de programme d'activité 2017.

# À l'issue de la présentation :

## Décision n° COVADIS 2017 06 02

La COVADIS valide le programme d'activité de la COVADIS pour 2017 tel qu'exposé et amendé en séance.

# 5.Point d'organisation

Sur proposition de ses présidents, appuyée par Benoît DAVID (Secrétaire de la CCIG<sup>17</sup>):

# Décision n° COVADIS\_2017\_06\_03

La COVADIS fixe à trois par an la fréquence de ses sessions plénières.

En conséquence, la session plénière initialement prévue le 21 septembre 2017 est annulée.

S'agissant de l'effectif du secrétariat, François MOREAU indique que son adjoint (qui succédera à Hervé MORANDI dans l'essentiel des attributions de ce dernier) est déjà connu et prendra son poste au 1<sup>er</sup> juillet. Ses attributions exactes au sein du secrétariat de la COVADIS ne sont pas encore définies. Elles feront l'objet d'une nouvelle organisation à définir au sein du secrétariat.

### 6. Géostandards soumis à validation

## Géostandard Éolien terrestre

Richard MITANCHEY présente les résultats de l'appel à commentaires sur le géostandard : 45 commentaires ont été formulés par cinq commentateurs et ont donné lieu à 37 ajustements dans la rédaction. À l'issue de cette présentation 18 :

# Décision n° COVADIS\_2017\_06\_04

La COVADIS valide le standard *Éolien terrestre* dans sa version 2.0 et mandate son secrétariat pour en assurer la publication dans les meilleurs délais.

#### Géostandard Bruit dans l'environnement

Richard MITANCHEY présente les résultats de l'appel à commentaires commun aux deux parties du géostandard : 38 commentaires ont été formulés par trois commentateurs et ont donné lieu à 32 ajustements dans la rédaction. À l'issue de cette présentation 19 :

### Décision n° COVADIS 2017 06 05

La COVADIS valide les standards *Bruit dans l'environnement* • *Cartographie du bruit* (version1.1) et *Bruit dans l'environnement* • *Données des infrastructures de transport terrestre et des industries* (version1.0) et mandate son secrétariat pour assurer leur publication dans les meilleurs délais.

<sup>17 &</sup>lt;u>Commission de coordination de l'information géographique</u>, dont, depuis l'origine, les séances plénières succèdent l'après-midi à celles tenues par la COVADIS le matin.

<sup>18</sup> Voir, sur GéOInformation, le support de la présentation et le dossier de restitution des commentaires.

<sup>19</sup> Voir, sur GéOInformation, le support de la présentation et le dossier de restitution des commentaires.

### 7. Géostandards à l'instruction

# Géostandard Surveillance biologique du territoire et Événement de crise

(Voir point 4. ci-dessus.)

## Géostandard Sites et territoires d'exception (SITE)

Richard MITANCHEY présente<sup>20</sup> les travaux entrepris, à la demande de deux bureaux centraux<sup>21</sup>, pour la standardisation des données concernant :

- les sites inscrits et les sites classés, générateurs de servitudes AC2<sup>22</sup>;
- les sites faisant l'objet d'une démarche Grand Site (plan d'actions favorisant la fréquentation d'un site sans en compromettre la conservation) ;
- les biens inscrits par l'UNESCO<sup>23</sup> dans la liste du patrimoine mondial.

Il indique notamment qu'il a, à ce jour, terminé l'inventaire des données en question, tout en précisant qu'à la demande des bureaux centraux commanditaires les DREAL<sup>24</sup> n'ont pas été associées à la démarche.

La présentation donne notamment lieu aux remarques et questions suivantes :

- s'agissant du défaut d'association des DREAL lors de l'instruction du standard, tel que décidé par la direction générale commanditaire, Benoît DAVID recommande la vigilance à ces dernières ;
- s'agissant d'un avancement éventuel de l'appel à commentaires par rapport à la méthodologie COVADIS, Pascal DOUARD indique vouloir s'en tenir à la procédure habituelle. Ainsi, le géostandard sera présenté lors de la COVADIS de novembre en vue du lancement de l'appel à commentaires ;
- sur question de Pascal LORY, il est précisé qu'aucune adaptation du standard CNIG SUP n'est rendue nécessaire par l'élaboration du géostandard COVADIS SITE, en veillant à ne pas redéfinir mais bien compléter les objets géographiques déjà décrits dans le standard CNIG SUP (les sites inscrits ou classés générateurs de servitudes AC2).

# 8. Publicité des appels à commentaires

Sur proposition de Pascal LORY, et dans le but de donner la plus large audience aux futurs appels à commentaires, il est convenu que le CNIG et la COVADIS relaient mutuellement leurs lancements. Le secrétariat de la COVADIS étant d'ores et déjà informé des appels à commentaires lancés par le CNIG via son abonnement à la lettre du CNIG, le CNIG est invité à s'abonner lui-même à la lettre d'information du site GéOInformations sur lequel le secrétariat publie les appels à commentaires de la COVADIS.

Plus généralement, il est recommandé aux membres du CNIG et à ceux de la COVADIS de s'abonner à ces lettres d'information.

La prochaine réunion plénière de la COVADIS se tiendra :

le mardi **28 novembre 2017** de 10h00 à 13h00 au ministère de la transition écologique et solidaire La Défense – Tour Séquoia – Salle 19A

<sup>20</sup> Voir, sur GéOInformation, le support de la présentation

<sup>21</sup> Bureau des sites et espaces protégés (QV1) et Bureau des paysages et publicité (QV2) de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du MTES.

<sup>22</sup> Voir standard Servitudes d'utilité publique (SUP) du GNIG

<sup>23</sup> United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

<sup>24</sup> Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement